

Le recteur

A

Monsieur le président de l'Université,
Monsieur le directeur de l'IUFM,
Mesdames et Messieurs les conseillers
techniques
Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement du second degré
Mesdames et Messieurs les chefs de division

Rectorat

Saint-Denis, le 13 février 2009

Division
Des personnels
enseignants du
secondaire
(DPES)

DPES 3

Objet : mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation – phase intra-académique 2009 –
priorité au titre du handicap

Référence : Bulletin officiel n°7 du 6 novembre 2008 « mutation 2009 »

Note de service n°2008-148 du 29 octobre 2008

Dossier suivi par
Bureau du mouvement
Téléphone
02 62 48 10 02
Fax
02 62 48 11 11
Mél
mvt2009@ac-reunion.fr

Site internet
www.ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
97702 Saint-Denis
Messag cedex 9
Ile de La Réunion

Une des priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour le mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré et des personnels d'éducation et d'orientation 2009 est de favoriser le traitement des demandes de mobilité géographique des fonctionnaires handicapés.

L'objectif poursuivi est ici l'amélioration des conditions de vie de chaque personne concernée.

La procédure concerne les personnels titulaires, néo-titulaires, leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ainsi que la situation d'un enfant reconnu handicapé ou malade.

Dans le cadre du mouvement intra-académique 2009, les agents qui sollicitent une bonification de **1000 points** au titre du handicap sont invités d'ores et déjà à déposer un dossier médical avec toutes les pièces nécessaires et certificats médicaux, **avant le 27 février 2009 pour les PEGC** et **avant le 27 mars 2009** pour les personnels enseignants du second degré, les personnels d'éducation et d'orientation auprès du médecin conseiller technique du recteur à l'aide de l'imprimé figurant en pièce jointe.

Docteur Frédéric Le BOT
Médecin conseiller Technique du Recteur
Immeuble Futura
190, rue des Deux Canons
97490 sainte Clotilde
Tél : 0262 48 13 01

Pour être recevable, tout dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- la délivrance de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) par les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour :
 - ❖ l'intéressé,
 - ❖ le conjoint (e) ou partenaire de PACS,
 - ❖ l'enfant handicapé,
 - ❖ l'enfant malade présentant une pathologie nécessitant des soins spécifiques.

Lorsque la demande concerne un enfant handicapé, le dossier devra comporter la notification de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) d'attribuer (ou non) l'allocation d'éducation d'enfant handicapé et précisant le taux d'incapacité de celui-ci.

- ou, à défaut, le récépissé de dépôt du dossier constitué en vue de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- les justificatifs attestant que la mutation demandée contribuera à améliorer les conditions de vie de la personne handicapée.
- la demande de bonification formulée au titre du handicap (ci-joint)

Je vous prie de bien vouloir informer tous les personnels concernés de votre établissement de ces dispositions.

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire Général


Eugène KRANTZ

**DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU
HANDICAP
MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2009**

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division des personnels de l'enseignement
secondaire (DPES)
Bureau du mouvement (DPES 3)
☎ 02 62 48 10 02 fax : 02 62 48 11 11
✉ mvt2009@ac-reunion.fr

Date limite de dépôt des dossiers auprès du Dr Le Bot :
1) **au plus tard le 27 février 2009 pour les PEGC ;**
2) **au plus tard le 27 mars pour les personnels
enseignants du second degré**

NOM : **NE(E) LE :**

PRENOM :

SITUATION ACTUELLE :

MAJORATION DEMANDEE EN RAISON DE LA SITUATION :

- DE L'INTERRESSE (E)
- D'UN ENFANT A CHARGE
- DU CONJOINT (E) OU PACS

RECONNAISSANCE DU HANDICAP :

RQTH (ou assimilé) candidat	RQTH (ou assimilé) conjoint	RH enfant

LE DOSSIER MEDICAL :

- REpond AUX CRITERES
- NE REpond PAS AUX CRITERES

OBSERVATIONS EVENTUELLES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

.....
.....
.....
.....

CONCLUSION :

- AVIS FAVORABLE
- AVIS DEFAVORABLE

Date :

Le médecin conseiller du recteur